



CFPPA Terre d'horizon de Romans
1414 chemin de Rosey Ouest
26100 Romans-sur-Isère Cedex
www.terre-horizon.fr

Tél. 04.75.71.25.10
cfppa.romans@educagri.fr



ACCOMPAGNEMENT À LA VAE DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE ET DU PAYSAGE (Validation des acquis de l'Expérience)

Un accompagnement privilégié au service des personnes qui souhaitent faire reconnaître leurs compétences par une certification.

La certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation.

Vous trouverez des infos supplémentaires sur France VAE : www.vae.gouv.fr



PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Toute personne majeure, quel que soit son niveau de formation et ayant une expérience en rapport direct avec la certification visée.

Il est aussi indispensable de savoir lire et écrire (niveau A2 minimum), et d'avoir accès à un ordinateur et connexion internet en cas d'accompagnement à distance.

OBJECTIFS VISÉS PAR L'ACCOMPAGNEMENT

Valider un diplôme / une certification dans le domaine de l'agriculture (élevage, grandes cultures, productions horticoles, arboricoles...), du paysage, de la forêt et de l'agroéquipement.

- Aide à la définition et faisabilité du projet et du choix de la certification.
- Dépôt des dossiers auprès de l'organisme certificateur.
- Accompagnement à la rédaction du dossier de validation.
- Préparation au jury.
- Facultatif : entretien post jury.

CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Phase de constitution du dossier de faisabilité de 5 heures maximum
- Accompagnement à la constitution du dossier de validation de 21 heures maximum (accompagnement individuel)
- Définition des actes formatifs complémentaires si besoin de répondre à des petits écarts de compétences

- Préparation au passage devant un jury avec une mise en situation d'une durée maximale de 2 heures

- Possibilité d'un entretien post-jury, pour guider le candidat dans la mise en place des préconisations d'une durée de 2 heures maximum.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les modalités de l'accompagnement peuvent être adaptées en présentiel ou en distanciel, elles seront définies en amont avec le candidat et précisées dans le cadre d'une convention.

L'accompagnement alterne des phases d'entretien avec l'accompagnateur et de travail personnel.

Vous pourrez accéder aux ressources pédagogiques (ouvrages techniques, référentiels, périodiques, ...) du centre de formation.

ÉVALUATION DU PARCOURS

Le centre de formation vous accompagne à la demande de faisabilité et de recevabilité. L'autorité certificative valide la recevabilité et la validation de la certification.

QUALITÉ DU FORMATEUR

Accompagnatrice VAE spécialisée dans le domaine des certifications du ministère de l'agriculture depuis plus de 20 ans.
Membre des jurys VAE depuis 2018.
Formation d'Architecte de parcours VAE en 2025.

En 2024	Taux de réussite validation totale ou partielle	Taux de satisfaction
	98%	96%

DURÉE DE LA FORMATION

De 4 heures à 30 heures suivant le parcours proposé.

FINANCEMENT ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Compte Personnel de Formation
- Fonds d'Assurance de Formation et Opérateurs de Compétences (Vivea, Ocapiat,...)
- Auto financement

L'accompagnement individuel coûte 70 euros de l'heure.
Financement possible selon votre situation – nous contacter.
Si vous souhaitez vous renseigner ou démarrer un accompagnement VAE, vous pouvez contacter le CFPPA :
- par mail : cfppa.romans@educagri.fr
- ou par téléphone.

L'accompagnatrice vous rappellera au plus tard dans les 8 jours suivant votre demande.
Si vous êtes en situation de handicap, veuillez prendre contact avec notre centre de formation (labellisé H+) afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.

TÉMOIGNAGES ET RETOURS D'EXPÉRIENCE

D'une manière générale, les candidats qui sont passés par le dispositif VAE trouvent le dispositif extrêmement formateur et intéressant pour faire un point sur leurs compétences.

Au-delà de l'obtention d'un diplôme, une grande partie d'entre eux gagnent en confiance. Ils reconnaissent cependant que le dispositif demande de l'investissement et du temps, qu'entreprendre une démarche de VAE ne se résume pas à une simple formalité. Les retours indiquent l'importance de l'accompagnement qui facilite l'avancement du travail, limite les risques d'abandon et rassure sur le dossier à fournir.

Pour + de renseignements :



Le centre est labellisé H+ pour l'accueil, le suivi, la formation et l'insertion des personnes en situation de handicap.
Nous contacter en cas de besoin spécifique.

